

réserve aux produits agricoles de la Province de Manitoba :

Produits de Manitoba.—La province de Manitoba est essentiellement agricole, et il ne faut pas s'attendre à trouver le moindre déploiement industriel ; c'est le moyen de s'éviter une déception.

Mais en revanche nous y trouvons abondance de produits de la terre. Il est regrettable que cette exposition n'ait pu être faite plus tard, lorsque les grains et les légumes auraient pu parvenir à leur entière maturité ; ils auraient été encore beaucoup plus beaux.

Mais tels qu'ils sont, ils méritent attention ; les grains sont d'une splendide venue, avec des épis bien fournis, et un grain volumineux et sain. Le blé pèse généralement 66 livres au minot, et par sa qualité, il commande trois ou quatre centins de plus que celui du Minnesota. Ce n'est pas encore une compensation pour le surplus du transport, mais c'est un commencement.

A part le blé, il y a l'avoine, l'orge et le foin. La variété de ce dernier article est très grande. Depuis peu d'années seulement on a commencé, à Manitoba, et sur une très petite échelle, la culture du mil et du tréfle. Les résultats ont été plus que satisfaisants, mais il n'y avait pas de raison de les propager au grand. Dans un pays où il existe, en quantités inépuisables, sur des terres qui ne peuvent pas être autrement utilisées, une herbe dont les animaux se contentent, il vaut mieux employer son temps et son argent à cultiver du blé et des légumes.

Les légumes, cela va sans dire, sont d'un volume énorme, et ils avaient encore quatre semaines à grossir. Les betteraves, carottes, navets, pommes de terre, choux fleurs, kohl rabis, oignons, soutiendraient la concurrence contre les produits de n'importe quelle autre province. Nous devons même dire qu'il sont trop volumineux ; ce qu'ils gagnent en volume, ils le perdent en qualité et en succulence.

Quelles belles betteraves il y a là, pour faire du sucre ! Mais il paraît que les terrains alcalins sont les adversaires du sucre. La betterave pousse bien, la proportion du sucre est considérable, mais dans la fabrication, il se rencontre des difficultés insurmontables. Le sucre exige d'anciens établissements.....

— Les Américains qui suivent attentivement ce qui se passe dans notre pays, reconnaissent que les manufactures en Canada ont fait des progrès depuis quelques années.

Le *Scottish American* dit que la vue des lainages, des tweeds et des sergés manufacturés à Sherbrooke, et étalés à l'exposition de Montréal, surprendrait un grand nombre d'Américains.

Les manufacturiers de Sherbrooke sont parvenus à donner à leurs produits une telle ressemblance avec ceux du même genre en Ecosse, sous les rapports du tissu, du fini et du moëlleux, qu'il n'y a qu'un manufacturier écossais qui puisse en constater la différence.

Le *Scottish American* ne doute pas qu'un avenir de prospérité soit réservé aux industries canadiennes, et il dit que lorsque la Confédération du Canada aura accru sa population, elle deviendra une rivale de l'industrie manufacturière aux Etats Unis, qu'il ne faudra pas dédaigner. — *Journal de Québec.*

— Le 24 septembre courant est venue en vigueur la loi concernant les timbres sur l'enregistrement.

A cette occasion les registrateurs se sont réunis à Montréal mardi dernier, pour discuter ce point.

Voici les dénominations de timbres qu'il faut maintenant apposer sur les documents à enregistrer :

Sur testament, contrat de mariage ou donation, trente centins ;

Sur tout acte de vente, titre, ou hypothèque quand le prix mentionné est moins que \$400, dix centins ;

Si le prix est de \$400 et n'excédant pas \$1000, trente centins ; de \$1000 et plus, cinquante centins ;

Sur tout autre titre ou document enregistré, vingt centins ;

Sur toute recherche avec ou sans certificat, dix centins.

CAUSERIE AGRICOLE

LA COLONISATION DANS LES TOWNSHIPS PARKE, POHÉNÉ-GAMOOK, CHABOT, ESCOURT ET CABANO.

(Partie dans le comté de Kamouraska et partie dans le comté de Témiscouata.)

Il y a quelques semaines, nous acceptons avec plaisir l'invitation qui nous était faite par M. le Notaire Alexandre Gagnon de St. Alexandre, de visiter les townships Parke, Pohénégamook, Chabot, Escourt et Cabano, en compagnie du Révérend Père Zacharie Lacasse qui lui-même avait fixé la date de ce voyage au 20 septembre courant.

Cette excursion, dans les bois, nous était d'autant plus agréable que nous avions dans ce dévoué missionnaire un ami sincère de la colonisation, qui voulait, par lui-même, se rendre compte des chances de succès que pourraient obtenir, dans ces endroits, ceux qui désirent se faire colons. Ce voyage devait donc être pour nous d'une très grande importance, persuadé que nous y puiserions de précieux renseignements. Inutile de dire que le Révd. M. Clovis Roy, curé de St. Alexandre, accompagnait le Révd. Père Lacasse dont il désirait la visite, depuis longtemps, dans ces vastes forêts qu'il savait propres à former plusieurs paroisses tout aussi considérables que celle dont il est aujourd'hui le curé.

En effet, quand on voit aujourd'hui dans la paroisse de St. Alexandre, les nombreux champs en état de culture ; la population s'accroître tellement que l'Eglise est à peine suffisante pour y contenir tous les paroissiens, qu'il faille l'agrandir ; quand les revenus des terres fournissent à son curé un revenu qui lui permet de construire, actuellement, à ses propres frais, un couvent qui pourrait être envié par nos plus riches paroisses — on hésiterait à croire qu'il y a à peine cinquante ans la paroisse de St. Alexandre ne renfermait que cent douze familles, n'ayant que 3916 acres en état de culture. En 1860, cette paroisse contenait 189 familles ou 1,735 habitants, lesquels possédaient 21,302 acres de terre dont 1,500 étaient cultivés, ayant produit 22,750 minots de grains, et 31,594 minots de patates, formant une récolte totale de 54,346 minots, à part le foin et le pâturage, dans les deux cas. Ces chiffres nous démontrent que la population a presque